

[INTERNET] Enquête d'utilité publique aire de grand passage La Jarne

**Sujet :** [INTERNET] Enquête d'utilité publique aire de grand passage La Jarne

**De :** Monique ROUSSEAU <moniquerousseau17@orange.fr>

**Date :** 09/03/2024 10:37

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Mes remarques :

La loi Besson prévoit des aires de grand passage pour les rassemblements traditionnels, en aucun cas pour passer des vacances gratuitement près de la mer.

La taille de cette aire 4 ha minimum posera de gros problèmes de pollution (Non utilisation des toilettes prévues ) des nappes phréatiques, et des marais , il y aura aussi de gros problèmes de circulation sur la route menant à cette zone.

Il me semble plus judicieux de répartir ces grandes zones en petites zones sur chaque commune de l'agglomération, chacun sa part des nuisances.

Il y aura aussi forcément une perte de valeur foncière de nos habitats et une perte de notre qualité de vie.

Monique Rousseau

La Jarne.

Envoyé depuis